

**AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE**

**CHOISIR L'AVENIR**

**M É M O I R E**

**SUR LA CRUAUTÉ ANIMALE EN AGRICULTURE**

**Présenté à la Commission sur l'avenir  
de l'agriculture et de l'agroalimentaire  
québécois**

**PAR**

**LE RÉSEAU POUR ANIMAUX PERDUS ET  
TROUVÉS**

**LAVAL, QUÉ.**

**[www.rapt-lfpn.org](http://www.rapt-lfpn.org)**

MAI 2007

## **UN SUJET OUBLIÉ PAR LE DOCUMENT DE LA COMMISSION : LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET LEUR PROTECTION**

La société québécoise, centrée sur la production et le profit, a complètement mis de côté le traitement digne de ses animaux, qu'ils soient en agriculture ou comme compagnie, elle n'a pas fait place dans son système municipal et d'agriculture à une notion de protection. C'est trop d'ouvrage à gérer. Mais en laissant les producteurs se gérer eux-mêmes, on s'expose à des abus de toutes sortes.

Le législateur semble croire que tout ce qui vise les animaux doit tomber sous le ministère de l'agriculture qui en prendra soin. Or, ce ministère n'est pas là pour la protection de ces bêtes mais pour leur exploitation. Grosse différence! Les puissants syndicats agricoles ne veulent rien savoir du traitement humanitaire des animaux de peur d'y perdre quelques sous.

Quant aux animaux de compagnie, toute la réglementation actuelle vise la « nuisance » des animaux. Ils sont de trop mais on en tire profit (animaleries); ils nuisent mais on les taxe (licences). Un jour j'ai aidé un groupe de personnes à ramasser un troupeau de chevaux qui traînait sur le chemin. Le trafic était arrêté, personne n'a paniqué et les chevaux n'ont pas été blessés. L'éleveur n'a pas eu d'amende non plus. Ces animaux eussent-ils été des chiens, la police et le gars de fourrière auraient été sur place, paniqués, « chiens errants, chiens errants » et les pauvres chiens apeurés auraient été ramassés et conduits en prison. Voilà la mentalité typique du Québec.

Le Québec a une très mauvaise réputation mondiale quant au traitement de ses animaux. Avec l'avènement d'internet, les histoires d'horreur voyagent jusqu'en Europe et ce n'est pas joli : chenils clandestins, animaux de ferme abandonnés sans nourriture, etc. Dans le moment nous en avons un cas par mois qui est porté à notre connaissance. Combien d'autres attendent d'être délivrés ? Des animaux qui ont passé l'hiver et les grands froids avec peu ou pas de nourriture et surtout pas d'eau.

Voilà pourquoi nous pensons que le remaniement de l'agriculture québécoise que vise la présente Commission devrait inclure la notion de protection des animaux ainsi que la notion de cruauté envers les animaux.

### **EN AGRICULTURE**

L'agriculture est gérée comme pour des pneus et non pour des êtres vivants. Tout au long de l'élevage, des cas flagrants de cruauté, d'ignorance et d'indifférence sont commis sans que personne n'intervienne ou s'offusque même. Cette pratique est inadmissible en 2007.

Tous les animaux souffrent. Les êtres sentients que sont les animaux ressentent la peur, la souffrance et ne sont pas que des machines à donner du lait pour l'enrichissement de quelques individus puissants.

Les chargés de l'application du Code criminel en matière de cruauté sont ignorants des lois et par conséquent, de leur application. Nous avons tenté il y a quelques années d'intéresser la police de Mirabel à une pauvre vache qui ne pouvait plus se lever (downer) et qui avait été abandonnée en plein soleil près d'une grange. Inutile de vous dire qu'on s'est fait revirer. Non seulement les policiers ne connaissent pas l'article 446 du Code criminel mais ne voudraient en aucun cas «déranger» un éleveur pour une vache en difficulté.

Combien de jours cette vache a dû souffrir en attendant le camion pour l'abattoir ? Mais question encore plus existentielle, Pourquoi une vache malade a-t-elle été introduite dans la chaîne alimentaire ?????

L'abattage :

L'abattage au Québec se fait à la bonne franquette. Le roulement de personnel et le pouvoir des syndicats font que la souffrance de l'animal à abattre n'est JAMAIS prise en considération. C'est sans compter les petits incompris qui s'amusent à les martyriser durant leur pause.

Des documents sont actuellement disponibles et des recherches ont été faites afin de trouver les meilleures méthodes pour éviter la souffrance animale inutile. Non pas que nous supportions l'abattage mais il y a encore des québécois qui mangent de la viande, malheureusement.

Entre autres, la chercheuse Temple Grandin a conçu des méthodes utilisées pour enlever un peu de cruauté dans la manipulation et la mise à mort. Nos «producteurs» québécois auraient intérêt à se documenter et adapter leurs équipements et leurs tempéraments. Par exemple en éliminant les bâtons électriques. Les documents sont écrits dans un langage simple et bien illustrés et nous pensons que même les propriétaires d'abattoirs pourraient s'en inspirer, en eussent-ils la volonté.

Les cas de cruauté dans les abattoirs sont encore légion et acceptés comme routiniers et faisant partie de la «job». Pas vrai! Ces actes sont des actes de cruauté intentionnelle et doivent être dénoncés. A maintes reprises, certains employés ont été dénoncés pour actes de cruauté mais malheureusement, les syndicats ont vu à ce qu'ils ne soient pas poursuivis en justice. J'espère, messieurs, que vous pouvez vivre avec ces décisions. Ne jamais oublier qu'un homme qui martyrise un animal martyrisera ensuite des humains, en commençant par sa femme et ses enfants. C'est comme ça qu'on crée des criminels.

Il faut savoir qu'une des raisons du manque de personnel dans ce genre de métier est le fait que ce n'est pas donné à tout le monde d'agir avec cruauté 8 hrs par jour même si on est payé pour ce faire. La santé mentale en prend un coup. D'où l'usage systémique de drogues.

L'abattage rituel : Dans le cycle des accommodements raisonnables, une entreprise d'abattage de la Mauricie a créé un abattoir sur roue pour les abattages rituels, c'est-à-

dire saigner l'animal alors qu'il est pleinement conscient. Là aussi Temple Grandin s'est illustrée par sa recherche. Informez-vous messieurs. Le transport tout croche d'animaux dédiés aux sacrifices est inacceptable.

Au nom d'une religion, on transporte l'animal dans le coffre de la voiture, pattes liées ou même sur le toit pour se rendre le faire abattre par un rabbin ou autre. On a entendu pleurer des chèvres, pattes liées, dans un abri d'auto à St-Léonard en attendant le sacrifice par n'importe quel tizoune avec un couteau mal aiguisé. Ces méthodes ne doivent pas être tolérées. C'est une forme de cruauté qu'on laisse passer deux fois par année parce que c'est plus simple que d'éduquer les contrevenants ou de leur mettre des règlements et balises.

Le transport : A tout bout de champ on entend parler d'un camion d'animaux vivants qui s'est renversé sur l'autoroute. La conduite dangereuse de ces camionneurs met non seulement en danger les pauvres bêtes mais aussi les autres automobilistes. Les animaux « répandus » sur la route, stressés, sont ensuite embarqués n'importe comment dans d'autres véhicules en route pour l'abattoir. Voilà encore une forme de cruauté qu'il faut éliminer. Le peu de respect des transporteurs envers leur cargaison nous en dit long sur tout le système d'agriculture. Au moins la Commission pourrait suggérer de confier le transport des animaux à des chauffeurs compétents et sérieux.

Le gouvernement fédéral vient de réviser ses normes en matière de transport d'animaux vivants. Elles ne sont pas parfaites mais au Québec elles sont inutiles car non respectées. On peut tu faire un effort collectif pour respecter ces êtres vivants qui vont donner leur vie pour que vous ayez du bacon au déjeuner ????

Les encans :

Les encans du Québec ont fait l'objet d'un documentaire d'un groupe allemand (Arkangel) il y a deux ans et le scandale avait fait le tour des stations de télé. Mais on a la mémoire courte. Retournerions-nous visiter les encans cet été qu'on verrait les mêmes comportements stupides, animaux malades trimbalés sur le tas de fumier avec un tracteur, cochons électrifiés ou avec des pattes cassées dans le transport.

Qui sommes nous pour traiter ainsi des êtres vivants avec tant de cruauté et de supériorité ?

## **LES ANIMAUX DE COMPAGNIE :**

Les usines à chiots et les éleveurs de tout poils :

Nous ne ferons pas ici la description d'une usine à chiots car l'état de ces lieux est indescriptible. Nous vous demandons d'aller voir :

<http://protectionanimale.com/usines.htm>

[http://nocache.homestead.com/MiliceAnimaleMilitia/Marcell.html#anchor\\_96](http://nocache.homestead.com/MiliceAnimaleMilitia/Marcell.html#anchor_96) )

pour des photos explicites. Est-ce là ce que nous voulons pour nos animaux de compagnie ? Et lâchez moi la question de l'économie du Québec. Les propriétaires d'usines à chiots travaillent **TOUS** au noir, avec un minimum de personnel, sans soins vétérinaires et surtout sans nourriture car autrement ce ne serait pas assez rentable. Il n'y a qu'eux qui font de l'argent là-dedans à produire des animaux malades dans des souffrances indescriptibles.

Depuis plus de deux (2) ans nous tentons de faire comprendre au Ministre de l'Agriculture que l'organisme qu'il a créé (Anima-Québec) pour inspecter les usines à chiots et les réglementer, est doté d'un conflit d'intérêt interne énorme en la présence d'un représentant de l'industrie (PIJAC) sur son conseil d'administration. En fait, ce membre n'est pas là pour représenter les animaux mais bien ses clients qui sont visés par l'organisme.

Nous avons la preuve que ce membre, au moins dans une occasion, a prévenu ses clients d'une inspection à venir, leur permettant de faire un peu le ménage (du moins faire disparaître les cadavres) avant l'arrivée de l'inspecteur. Nous en connaissons les résultats : aucune amende, aucune fermeture de chenil et aucune accusation de cruauté n'ont été répertoriées depuis la création d'Anima-Québec. Ou bien l'organisme a les mains liées par sa propre constitution ou bien est d'une inertie causée par la présence de l'industrie à l'intérieur de son conseil d'administration.

### **LA CRÉATION DE REFUGES ET SANCTUAIRES :**

Il est impératif que le Québec s'adapte et crée un réseau de refuges pour animaux de compagnie et de sanctuaires pour animaux de ferme opérés par des organismes sans but lucratif sur tout le territoire pour remplacer les fourrières où s'exerce une forme de cruauté indescriptible. Pour ce faire, il faut :

Les règlements municipaux : il faut sortir les animaux de compagnie de la section « nuisances » des règlements municipaux. Cela nuit à l'éducation de la population sur la façon de traiter ses animaux. De plus, les inspecteurs municipaux et les policiers n'ont aucun respect pour les animaux car ils ne sont pas entraînés à les traiter avec dignité. Nous comprenons que le Code civil en fait encore une « chose » mais cette chose a de la vie et une sentience qui la différencie du tracteur. Lesdits règlements municipaux sur les nuisances sont conçus pour inclure n'importe quelle infraction et le contribuable est lésé dans la plupart des cas à cause de mauvais rapports, de parjures et de représailles de la part des inspecteurs municipaux.

Les contrats de fourrière sont donnés au premier venu qui profite de sa position pour se lancer dans l'élevage (usine à chiots) sans permis. Le contribuable ne peut retrouver son animal égaré, ce que lui promet l'achat d'une licence, car les animaux égarés sont revendus aux usines ou aux labos par les propriétaires de fourrière avant même que le contribuable ait pu visiter le chenil pour y retracer son animal.

Une quantité de règlements visent le propriétaire d'un chien et ses responsabilités mais les propriétaires de fourrière ne sont jamais contrôlés par leurs donneurs de contrat (les municipalités), aucune inspection n'est faite de leurs locaux mais on leur donne plein de pouvoirs qui leur permettent de se procurer illégalement les animaux des contribuables sur leur territoire. Nous avons présentement un cas de cruauté à Valleyfield où la propriétaire de la fourrière laisse mourir de faim dans son chenil les chiens qu'elle ne peut vendre. Plusieurs ont pu être sortis par les « rescues » mais ce n'est pas une solution. Elle a aussi des contrats dans nombreuses autres municipalités.

Je ne vous apprends rien ici, tout ce système de corruption et de connivences est bien connu de toutes les municipalités et de leurs dirigeants. Mais c'est plus simple de fermer les yeux.

La seule solution que nous voyons serait de subventionner et de donner les contrats de fourrière à des organismes locaux qui feraient l'éducation du même coup. On arrêterait de vivre des états de panique quand la nouvelle d'une cruauté nous arrive. Ce sont toujours les animaux qui paient.

L'environnement : les « producteurs » agricoles ne veulent pas de refuges ou sanctuaires en milieu rural et la CPTAQ répond à leur demande. Ils ont dans leur petite tête la fausse notion que les excréments d'animaux de compagnie sont toxiques. Par contre, on a les propriétaires d'usines à chiots de la Pennsylvanie qui utilisent les cadavres de leurs victimes comme engrais dans les champs d'épinards. Plus près de nous, une recherche a été faite à l'université de Guelph qui démontre que le compostage de crottes de chiens donne un très beau terreau qui n'a rien de toxique. A ce compte-là, nous croyons que les refuges pourraient très bien s'établir en zone agricole et permettre aux chiens de vivre à l'extérieur plutôt que sur le ciment d'entrepôts dans des zones industrielles.

La petite quantité d'excréments générée par les refuges et les sanctuaires n'est rien en proportion des quantités de lisiers que les élevages industriels de porcs rejettent dans l'environnement. Et les senteurs non plus. Nous avons été témoins de jugement biaisé de la part d'inspecteur municipal qui prétendait que les chiens répandaient une senteur nuisible dans le voisinage alors que c'était l'élevage industriel de porcs à proximité. Tout est dans la perception et l'éducation. Encore faut-il que l'inspecteur municipal soit honnête dans ses rapports.

La cohabitation des usages : présentement, la CPTAQ ne permet pas l'implantation d'un refuge en zone agricole, encore moins d'un sanctuaire pour animaux de ferme puisqu'il ne s'agit pas de *production* animale. Ces restrictions sont moins le reflet de l'incompatibilité des refuges et sanctuaires avec la vie rurale que la perception qu'en ont l'UPA et ses membres. La CPTAQ considère ce genre d'établissement comme une activité « autre » assimilable à la construction résidentielle. Y a rien de plus faux.

Alors que les citoyens voient d'un bon œil ce genre d'activités en milieu rural et seraient enclins à supporter l'idée, les ruraux le sentent comme une compétition et la CPTAQ

refuse systématiquement le permis. Les chenils et les usines à chiots sont plus considérés comme une activité agricole avec toutes leurs cruautés que les refuges ou sanctuaires. Quelqu'un a besoin d'être éduqué sur le sujet.

Or, l'implantation d'un petit refuge fera bien moins de dégâts environnementaux qu'une production industrielle de porcs. Il est temps que les règlements reflètent cette thèse. Un sanctuaire ou un refuge ne changera rien au zonage agricole d'une ferme puisque le commerce y est minimal. Mais les animaux de ferme hébergés dans un sanctuaire pourraient bénéficier du côté rural de l'emplacement pour y finir leurs jours.

## **CONCLUSION :**

Le Québec est plein de réglementations diverses sur les animaux mais nulle part on n'y retrouve la notion de protection de l'animal. Il faut que ça change. On ne peut se permettre de traiter les animaux comme au Moyen-Âge car si le coup de barre n'est pas donné maintenant, la situation va continuer à se dégrader. Le reste de la société a évolué, l'agriculture doit en faire autant. Cette notion de cruauté envers les animaux doit faire partie du DEVENIR DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE pour être prise en charge par les mangeurs de viande que nous sommes..

L'ÉTAT doit jouer un rôle prépondérant en matière de prévention de la cruauté envers les animaux en mettant de l'avant une campagne d'éducation aussi bien auprès des cultivateurs actuels que des enfants qui voudraient le devenir. Une telle campagne enlèverait l'image de cruauté véhiculée par les abattoirs et qui n'est pas sans marquer les enfants de tous âges. « Si les murs des abattoirs étaient de verre, tout le monde deviendrait végétarien ».

Devant le taux de cruauté visible à l'œil nu au Québec, bon nombre de personnes en sont grandement blessées et souhaitent qu'on leur donne la possibilité d'intervenir. Malheureusement, le contrôle exercé par l'UPA ne laisse aucune place à l'innovation et à la protection animale.

Notamment certains élus municipaux qui souhaiteraient avoir des solutions pour gérer les cas de cruauté sur leur territoire doivent composer avec des propriétaires de fourrières retors qui ne pensent qu'à l'argent et qui par cupidité enverront des animaux de compagnie dans des situations de cruauté indescriptible. Depuis des années, les vétérinaires de St-Lin essaient de faire fermer ce qui sert de fourrière à cet endroit mais sans succès. On continue à y vendre des animaux malades qui viennent des usines à chiots et à y faire de l'élevage clandestin. Et tout ça directement en face du poste de police. Alors quand on parle de collusion....

Beaucoup de jeunes filles, plus sensibles, s'en vont présentement vers les techniques animales ou les études vétérinaires. Elles souhaitent faire la différence. Pour s'apercevoir que sur le terrain, la cruauté n'est pas gérée dans l'industrie agricole et tout à fait ignorée dans l'industrie des animaux de compagnie. Ces personnes deviendraient des alliées dans la création d'un réseau de refuges et sanctuaires où elles pourraient faire carrière si on

leur en donnait la possibilité. L'absence de support des municipalités nous interdit d'espérer créer seules une telle solution, on a besoin de l'appui de l'état québécois en passant par la présente Commission..

#### **RECOMMANDATIONS :**

INCLURE dans la réglementation québécoise la notion de protection des animaux aussi bien en agriculture qu'en animaux de compagnie et ce en créant une **Loi provinciale** sur la protection des animaux qui remplacerait tous les petits règlements municipaux désuets et pleins de conflits d'intérêts.

ÉDUCER les travailleurs de l'industrie de l'abattage et du transport à la notion que les animaux souffrent et ressentent la douleur et la peur autant que nous et que certaines méthodes doivent être révisées et d'autres préconisées;

PERMETTRE et FAVORISER la création de sanctuaires et de refuges pour les animaux âgés et abandonnés qui aimeraient sans doute continuer à vivre plutôt que d'être euthanasiés, même humanitairement, menant ainsi à une occupation dynamique du territoire rural et cela notamment par :

- Des modifications nécessaires dans le Code des cités et villes, le Code Municipal et dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- En leur allouant le même taux de taxation que les fermes d'élevage
- Ainsi que le même taux d'électricité que les fermes d'élevage

DONNER aux organismes (OSBL) qui géreront ces sanctuaires et refuges, les mêmes privilèges qu'aux propriétaires des fermes quant aux subventions et prêts agricoles.

ASSURER la collaboration de l'industrie aux propositions des OSBL en matière de protection animale, notamment dans les encans et les abattoirs.

DISSOUDRE l'organisme ANIMA-QUÉBEC pour cause de conflits d'intérêts irréconciliables et d'inefficacité à remplir son mandat et à défaut, transférer l'organisme sous l'autorité du Ministère de la justice ou de la Sécurité publique pour faciliter les poursuites contre les contrevenants en matière de cruauté animale.

ET CE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LAVAL, le 19 mai 2007

Janine Larose, fondatrice  
Réseau pour animaux perdus et trouvés  
[www.rapt-lfpn.org](http://www.rapt-lfpn.org)

Case postale 89057  
Comptoir postal Elysée  
Laval H7W 5K1